

Conseil Communal de Lausanne

Rapport de la commission no 19

Examen du rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels no 42 du 27 mai 2014 »

Jeudi 11 janvier 2018, 16h00- 17h20, Hôtel de Ville, salle des commissions

Présents :

Membres de l'administration communale

M. Grégoire JUNOD, Syndic

M. André BAILLOT, URB

M. Raphaël CRESTIN, URB

Mme Fabienne BONNY, URB

Membres du Conseil communal

M. Denis CORBOZ, SOC, rapporteur

Mme Muriel CHENAUX MESNIER, SOC

M. Romain FELLI, SOC

M. Philippe MIVELAZ, SOC

M. Guy GAUDARD, LIB-RAD

Mme Eliane AUBERT, LIB-RAD

Mme Sophie MICHAUD GIGON, VERTS

M. Valéry BEAUD, VERTS

Mme Céline MISIEGO, EàG

M. Valentin CHRISTE, LIB-CONS

Mme Graziella SCHALLER, CENTRE

M. Philippe DUCOMMUN, UDC

(absent)

(remplace M. Axel MARION)

La séance commence par une présentation au beamer du secteur concerné dans le Rapport-préavis, cette présentation est faite par le Service de l'urbanisme.

Suite à cette présentation, M. Junod informe la commission que la Ville pourra s'inspirer librement du résultat du concours d'idée (procédure SIA 142 en procédure ouverte, tous les bureaux intéressés pourront participer). En analysant les projets, en discutant avec les concurrents, le Service de l'urbanisme établira un schéma directeur ou un plan d'affectation et il n'y aura pas de poursuite de mandat avec les bureaux d'architectes ayant participé au concours. Cette manière de procéder permet de donner plus de libertés aux bureaux qui participent.

Un jury composé pour moitié de maîtres de l'ouvrage et pour moitié plus un de professionnels, décidera de la remise de prix aux bureaux d'architectes gagnants. Ce jury décidera uniquement de la remise des prix, mais non de ce qui se fera ou pas par la suite. C'est le Service de l'urbanisme qui suivra les pistes les plus intéressantes et développera des plans. Ce concours fixera les orientations d'aménagement des deux places, puis elles feront

l'objet de concours séparés, et ensuite de deux chantiers qui ne se dérouleront vraisemblablement pas en même temps.

Une commissaire s'inquiète de la place laissée aux démarches participatives. M. Junod indique que le concours d'idées est là pour ouvrir le jeu et ainsi laisser ensuite de l'espace aux démarches participatives lors de la maturation du projet. Ces démarches seront ouvertes à tous les lausannois-e-s. D'autres démarches participatives seront intégrées au projet, notamment pour des aménagements éphémères. Il ne s'agit ici pas uniquement d'un simple aménagement de surface, mais de réfléchir à un nouveau plan d'affectation (accès au parking, suppression du transit sur la place de la Riponne, gestion des dénivelés, etc.). Une fois le concours d'idée et les démarches participatives réalisés, une nouvelle phase de concours sera lancée pour l'aménagement.

R. Crestin ajoute que les deux temps forts de la démarche participative seront autour des deux expositions, l'une rétrospective sur l'histoire des deux places et l'autre prospective fin 2019-2020 (résultat du concours et débat avec la société civile).

M. Junod précise que des réflexions sur l'avenir de la rue des Deux-Marchés, la mobilité en général dans le quartier seront discutés dans un périmètre plus général et non sur l'aménagement strict de ces deux places.

Un commissaire se questionne sur la possibilité de supprimer le Palais de Rumine et du parking de la Riponne. Le Palais de Rumine étant classé en note 2, c'est donc impossible, le parking quant à lui a une fin de concession en 2059.

M. Junod informe que les projets de constructions éphémères à la place du Tunnel, sont pour l'instant bloqués par des oppositions, mais que des aménagements provisoires pourraient être créés d'ici 2024. Il indique aussi que la question des accès au parking (qui se fera certainement par la rue du Tunnel) est centrale pour le réaménagement des places. La mobilité est un gros enjeu et la société Parking Riponne SA sera associée aux démarches.

Lors du passage en revue des différents points du Rapport-Préavis, il est relevé au point 3.2 une formulation maladroite concernant la déprogrammation possible de la place de la Navigation. Une clarification est faite, l'idée est plutôt de dire que la Riponne devra être un espace polyvalent permettant d'accueillir de grandes manifestations en complément de la place de la Navigation.

Une commissaire demande si les futurs arrêts de bus sont déjà déterminés, la réponse est non, le concours d'urbanisme devra le déterminer.

Un commissaire fait remarquer que les horaires de certains restaurants et bars sur la place du Tunnel ne sont pas identiques, et qu'il serait bien - avant de lancer une démarche participative – de clarifier la situation.

Suite à plusieurs questions, M. Junod et le Service de l'urbanisme donnent les éléments suivants :

- l'édicule de la place du Tunnel pourra être conservé
- le schéma de circulation n'est qu'une image et les voies de circulation proposée ne sont que des ébauches
- la question sur la circulation et la mobilité feront l'objet d'intense réflexion (notamment la liaison entre la place de la Riponne et la Cité, le Château ou la rue Pierre-Viret, le transit sur la place du Tunnel pour aller vers la Borde, etc.)
- un préavis est en cours de réaction concernant les édicules, il proposera des règles communes concernant les appels d'offres, les conditions-cadres d'occupation, de location et d'usages.

Un commissaire se demande si les besoins publics ont été pris en compte et si la Municipalité a déjà mené des réflexions sur la programmation de la place des bâtiments à venir autour de la place, il lui est répondu que non, mais que cette question se posera assez rapidement.

Une commissaire trouve que le front bâti autour de la place de la Riponne n'est pas une réussite et s'inquiète de savoir que de nouveaux fronts bâtis vont être créés.

M. Crestin lui répond que ce dysfonctionnement est lié à l'inexistence de rez actifs adressés à l'espace public. À l'ouest on voit l'entrée du parking, au sud le musée Arlaud, mais entrecoupé d'édicules, du kiosque et du métro. Une réflexion plus générale doit être menée au sujet des fronts bâtis.

Une commissaire salue la démarche qui encourage le partenariat public-privé et la prudence financière de la Municipalité. M. Junod rappelle que le coût du réaménagement de ces deux places ne dictera pas le choix urbanistique. Après le concours d'urbanisme et les démarches participatives démarreront les phases d'aménagement. Les montants seront inscrits au plan des investissements à l'horizon 2024-2025.

Discussion sur le postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une “grenette solaire” à la place de la Riponne »

Le postulant accepte la réponse de la Municipalité.

Un commissaire estime que la transmission du postulat de M. Mivelaz aux participants du concours d'idée pourrait poser un problème de confusion. Ce postulat s'inscrivant comme une piste de réflexion et que l'objectif est de trouver une solution urbanistique globale pour la place de la Riponne.

M. Crestin rappelle que la question énergétique sera posée dans le cadre du concours d'idées et se précisera par la suite.

Discussion sur la pétition de M. Guy Gaudard et consorts, représentant l'Association des usagers du parking de la Riponne « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne (...) »

M. Gaudard accepte la réponse de la Municipalité et apprécie que la Ville ait revu son point de vue sur la fermeture de l'accès au parking par l'avenue de l'Université.

Au vote, le rapport-préavis est accepté par 10 voix et une abstention.

Le rapporteur

Denis Corboz

